



Commune de
LA CHAPELLE DES MARAIS
(Loire-Atlantique)

ᄀᄀᄀ ᄀᄀᄀ ᄀᄀᄀ

L'an deux mil vingt-trois, le 23 Mars 2023, à 18h00, le Conseil Municipal de La Chapelle des Marais, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Franck HERVY, Maire de la Chapelle des Marais

Date de convocation : 23 Mars 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 26
présents : 22
votants : 25

Présents :

Franck HERVY - Sylviane BIZEUL- Nicolas BRAULT HALGAND - Stéphanie BROUSSARD - Nicolas CHATELIER - Catherine CHAUSSE - Jacques DELALANDE - Laurence DENIER - Christian GUIHARD - Céline HALGAND - Flavie HALGAND - Cyrille HERVY - Yann HERVY - Fabienne JOANNY - Jean François JOSSE - Joël LEGOFF - Nadine LEMEIGNEN - Gilles PERRAUD - Martine PERRAUD - Bertrand PITON- Marie Anne THEBAUD - André TROUSSIER

Absents ayant donné procuration:

Nicolas DEUX ayant donné procuration à Bertrand PITON
Christelle PERRAUD ayant donné procuration à Nadine LEMEIGNEN
Sandrine VIGNOL ayant donné procuration à Nicolas CHATELIER

Absents à l'appel du quorum:

Sébastien TOCQUEVILLE

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Jacques DELALANDE, est désigné, secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des présents.

D2023 -0335 MARCHÉ PUBLIC ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Rapporteur : Gilles PERRAUD

La commune, à lancer une consultation restreinte pour l'entretien des espaces verts communaux, pour une durée d'un an, susceptible d'être reconduite sans pouvoir excéder le 31 décembre 2026, constitué de deux lots :

Lot N°1 : entretien du cimetière

Lot N°2 : entretien des espaces verts et de haies

Dans le cadre de cette consultation, sept sociétés ont été consultées, par courrier. Deux plis ont été reçus, pour chaque lot.

Pour donner suite à l'analyse des plis il est proposé de retenir pour le :

- Lot N°1, entretien du cimetière, la société TECHNATURA d'Herbignac, au vu des critères de sélection de l'appel d'offre avec une note totale de 95 sur 100, pour un montant de 1 271,00 € HT par passage avec 7 passages par année

- Lot N°2, entretien des espaces verts et de haies
Vigneux de Bretagne au vu des critères de sélection
une note totale de 95,92 sur 100 pour un montant
HT,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales

Vu le code général de la commande publique et notamment les articles R
2123-1 et R 2123-7,

Vu le rapport d'analyse des plis du 16 février 2023

Vu l'avis de la commission travaux du 14 mars 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
Et se prononçant conformément aux dispositions des articles L 2121-20 et
L 2121-21 du CGCT

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes
d'engagements d'attribution des deux lots du marché et tous les actes et
documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

- Etant précisé que les dépenses correspondantes sont prélevées sur les
crédits dont l'inscription figure au budget de la ville

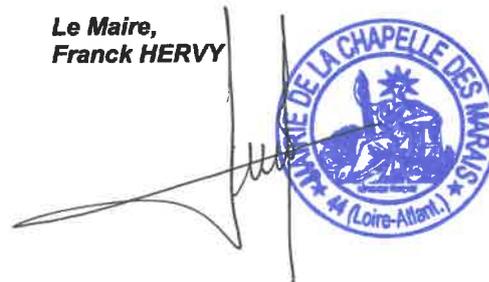
Copie EXECUTOIRE compte tenu de :

■ *la transmission en Sous-préfecture le :*

■ *la publication le*

Fait à la Chapelle des Marais
Le 03 Avril 2023

**Le Maire,
Franck HERVY**



Le Secrétaire de Séance